

# The Network

The Network of African National Human Rights Institutions

April-June, 2021 Edition



Édition française incluse !!!

# Contents

## English edition

3. Message from the Executive Director
5. NANHRI-AUC to host fifth Policy Forum Dialogue in September, 2021
6. Human rights training for recruit prison officers a success for ZHRC
8. World Day Against Child Labour: CHRAJ wants root causes tackled
9. NHRC-Nigeria supports conventions on rights of older persons, leads advocacy
10. Two more members of NANHRI attain 'A' status
11. Rwanda: Business practitioners and trade union trained on BHR
12. Morocco: NHRC- releases annual report on human rights situation
13. NANHRI Working Group on Migration meets ahead of GCM Review
13. NHRC leads exchange of good practices with African NHRIs
14. NHRC-Morocco participates in 47<sup>th</sup> Session of the UN-HRC

## Édition française

16. Message du Directeur Exécutif
18. Cooperation/droits humains: Les INDH du Burkina Faso et du Mali à l'école de la CNDH Niger
20. 3e cycle de l'EPU : la CNDH du Togo renforce ses capacités en vue de l'élaboration de son rapport complémentaire
22. Lutte contre la déforestation : La CNDH met en terre des plants à la Direction générale de la gendarmerie nationale
23. Prévention de la torture : la CNDH visite les lieux de privation de liberté
24. Togo: Prévention de la torture : les lieux de privation de liberté dans le septentrion visités par la CNDH
25. Actes d'état civil : la CNDH engage les élus locaux dans l'amélioration du système d'enregistrement des actes

### Editorial Team

Mr. Gilbert Sebihogo  
Mr. David Barissa  
Mr. Robert Laban  
Ms. Doreen Nguti

### Published by: Network of African National Human Rights Institutions

2nd Floor CVS Plaza,  
Lenana Road,  
P.O. Box 74359 – 00200  
Nairobi, Kenya

Tel: +254 0203969000.  
+254718201821

E-mail: info@nanhri.org  
laban@nanhri.org  
Twitter: @NANHRI40  
Facebook: Network of African  
National Human  
Rights Institutions

Comments and contributions can  
be sent to the Editor on the above  
address.

Contributions may be edited for  
clarity, space or legal consideration.

### DISCLAIMER:

The views expressed in this  
publication do not necessarily  
reflect the position of the  
Network of African National  
Human Rights Institutions.

# Message from the Executive Director



**W**ith the roll-out of the Covid-19 vaccine across the globe and Africa, States and other actors have plunged into developing or implementing post-Covid-19 recovery plans. While other States are focused on securing better deals for the vaccines, others are negotiating for patents and other related requirements for establishing local production of these life-saving inoculations to allow for mass and uninterrupted access. This is aimed at ensuring a return to normalcy in living with the virus before containment.

While States look at the recovery plans as strategies for rebuilding the battered and shuttered economies, a human rights-based approach (HRBA) to the initiatives is key to sustainability beyond the pandemic.

A HRBA is a critical component in the wake of dismal recognition of the role of NHRIs in responding to the health crisis when the pandemic struck. The NHRIs and other human rights actors were left behind and the result was massive violations, which were largely unchecked. For this reason, remedies to victims and holding the security agents and other violators accountable will be a mirage even by the NHRIs, which are the State-owned, but autonomous bodies mandated to preserve human rights.

States may not be ready to welcome the NHRIs to the table of the planning meetings. But the NHRIs have a responsibility of

pushing for their inclusion by demonstrating the value they are adding to the recovery discourse.

Some of the contributions include advisories, monitoring and reporting and measuring the impact against Agenda 2030 of the Sustainable Development Goals and Agenda 2063 of the African Union.

Effective monitoring of the recovery plans requires involvement from the conceptualisation, upon which frameworks are put in place.

The monitoring and reporting function of NHRIs on sustainable development was emphasised in the 2015 Mérida Declaration<sup>1</sup> of NHRIs during the 12<sup>th</sup> Triennial Conference of the Global Alliance of National Human Rights Institutions and reaffirmed in the Kigali Declaration<sup>2</sup> of the Network of African NHRIs adopted after the 11<sup>th</sup> Biennial Conference. Beyond monitoring and reporting to the national regional and international mechanisms, implementation of the recommendations from the findings also form part of the responsibilities of the NHRIs.

For this reason, the Network of African NHRIs is organising the 13<sup>th</sup> Biennial Conference, which will be held in the fourth quarter of this year. The conference will evaluate the impact of Covid-19 and the contributions of the NHRIs to the recovery plans during and after the pandemic. This will inform the Harare Declaration and Action Plan of the Network of African National Human Rights Institutions.

<sup>1</sup> <https://www.forum-asia.org/uploads/wp/2017/01/Merida-Declaration-FINAL.pdf>  
<sup>2</sup> <http://www.nanhri.org/download/nanhri-kigali-declaration-and-plan-of-action-on-agenda-2030-and-agenda-2063-the-role-of-national-human-rights-institutions/>

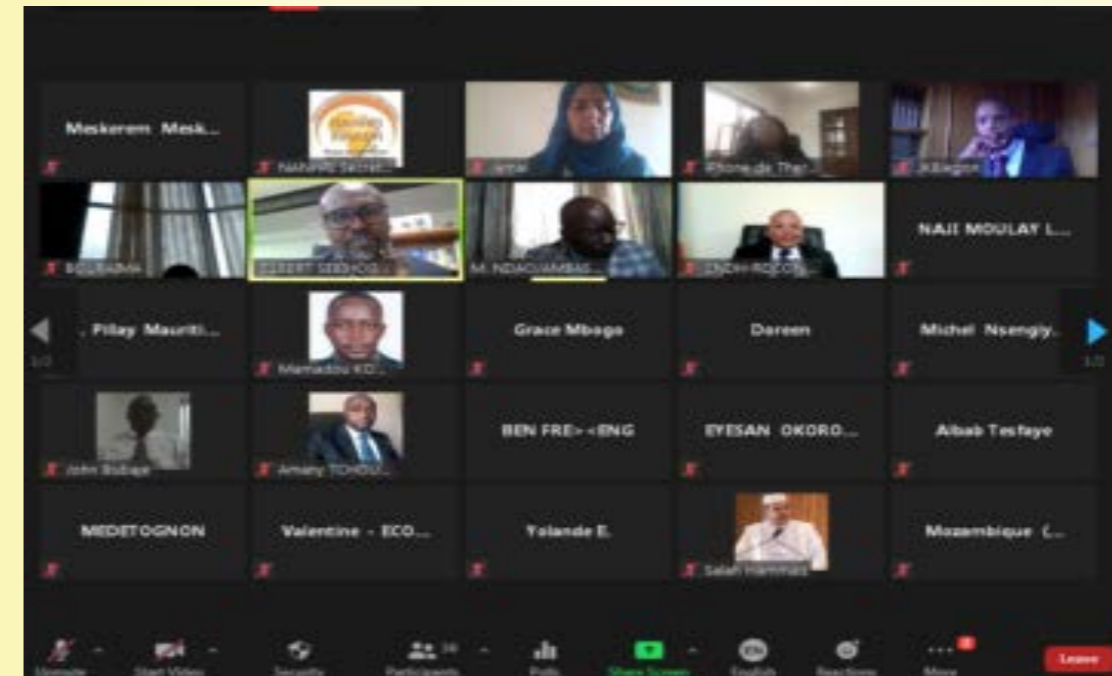
Furthermore, with the adoption of the new NANHRI Strategic Plan of 2021-2025, the Secretariat will seek to reinforce the capacity of the NHRIs, not only in tackling the emerging issues in relation to the pandemic, but also traditional human rights issues that still threaten the full enjoyment of the rights for the African citizens.

This is why the Network of African NHRIs is also working to sustain the conversation on other matters relating to business and human rights, the rights of women, silencing the guns, among others. One such platforms is the annual Policy Dialogue Forum co-organised by the NANHRI and the African Union Commission and other partners. The fifth Policy Dialogue Forum which is scheduled for September, 2021 will provide an opportunity to the NHRIs to discuss and develop an action plan on the theme: The Role of the African NHRIs in Promoting Arts, Culture and Heritage as Catalysts for Socio-Economic Transformation.

To this end, the Network of African NHRIs will continue seizing opportunities to support the NHRIs in collectively contributing to an improved human rights situation in Africa.

Mr. Gilbert Sebihogo  
 Executive Director

## NANHRI-AUC to host the fifth Policy Forum Dialogue in September, 2021



A screenshot of the panellists of the fourth Policy Forum Dialogue of 2020. Photo: Secretariat

By Robert Laban

The Network of African NHRIs and the African Union Commission (AUC) will host the fifth annual Policy Forum on September 8-10, 2021 virtually.

The meeting will bring together African NHRIs, Permanent Representatives Committee to the African Union in Addis Ababa, Ethiopia, representatives of departments of the African Union (AU) and other partners.

Presentations and discussions of the Forum will be under the theme: The Role of the African NHRIs in Promoting Arts, Culture and Heritage as Catalysts for Socio-Economic Transformation.

This topic was selected based on the AU theme of the year 2021- Arts, Culture and Heritage: Levers

for Building the Africa We want.

Out of this meeting, a declaration and action plan on the role of the African NHRIs in promoting arts, culture and heritage as catalysts for socio-economic transformation will be developed and adopted.

Through implementation of the declaration and action plan, the NHRIs are expected to support socio-economic transformation based on arts, culture and heritage.

This is the fifth Policy Forum Dialogue that is organised by the AUC and the NANHRI on the State of African NHRIs. It was one of the activities jointly implemented under the memorandum of understanding signed by the two partners in March 2016 aimed at strengthening the contribution of the African NHRIs to an improved human rights situation in Africa.

# Human rights training for recruit prison officers a success for ZHRC



Education, Promotion and Research Director, Mrs Karukai Ratsauka during one of human rights training sessions. Photo:ZHRC.

By Shadrack Williams

“The training is a good initiative which must continue even after we have finished our course. Refresher training, say after three years, makes us revisit our commitment to upholding human rights.”

These were the words of Ruvimbo Pangwai (27), a Zimbabwe Prison and Correctional Services (ZPCS) Recruit Correctional Officer (RCO) at the first-ever human rights training which was conducted by Zimbabwe Human Rights Commission (ZHRC) from 26-28 May 2021 at Ntabazinduna National Training

School just outside Zimbabwe’s second largest city, Bulawayo.

It was a significant breakthrough for the Commission as it took its relationship with ZPCS a step further to raise awareness on human rights and human rights based approach to service delivery among 1200 RCOs. Prior to this engagement, the Commission’s interaction with ZPCS mostly centred on monitoring of prisons.

One of the objectives of the training was to raise awareness of both civil and political rights as well as economic, social and cultural rights, their limitations and the role of ZPCS in promoting

and protecting the rights of inmates. It was also held to foster a culture of human rights based approaches to law enforcement by ZPCS officials in the rehabilitation, provision of correctional services and re-integration of offenders into society. Most importantly, the training seminar was aimed at establishing collaborative relationships, partnerships and mutually beneficial platforms between the Commission and ZPCS towards protection of rights, entitlements and freedom of prisoners.

In a show of approval, most of the trainees felt that the training equipped them with new knowledge and also served to boost their confidence on what they already knew.

ZHRC’s Deputy Executive Secretary for Programmes, Mr Erick Mukutiri hailed the opportunity to train RCOs as strategic.

“We found this to be strategic because these are newly recruited officers who are going to be performing duties that are essentially of protecting the rights of inmates,” he remarked.

The Commandant of Ntabazinduna Prison Training School, Assistant Commissioner Somemore Gate was full of praises for the Commission’s willingness to partner the institution saying,

“This seminar has presented an open platform for the two organisations to share some of the obstinate hindrances to the Human Rights Based approach within our walls. I am glad to learn the willingness of ZHRC to join us in tackling these barriers, with the issue of our Prison bill taking the lead.

“...you have covered a significant gap by equipping our trainees with an important tool that they must inherently use in their daily discharge of duties at their stations after pass-out, which is in a few weeks to come. The discussions we had here will go a long way in arming our trainees with the rightful tool to respect their rights and those of vulnerable groups that we look after.”

The training seminar which came exactly a month after the commemoration of the Africa Pre-trial Detention Day on 25 April 2021 was held in fulfilment of section 7 of the Constitution of Zimbabwe which requires the Constitution to be taught in schools and as part of the curricula for the training of members of the security services, the Civil Service and members and employees of public institutions.



ZHRC trainers pose for a photo shoot with seniors Prison Officers and some visiting members of the police force during the three-day training at Ntabazinduna Prison Training School.

# World Day Against Child Labour: CHRAJ wants root causes tackled

By Nii Larte Lartey

Firm steps need to be taken to eradicate child labour in Ghana, the Commission on Human Rights and Administrative Justice of Ghana (CHRAJ) Commissioner Joseph Whittal has said.

The Commissioner made the remarks in a statement to mark, 'World Day Against Child Labour' on June 12, 2021. This year's theme: "Act Now: End Child Labour!"

In a statement, Commissioner Whittal noted that "child labour can be eliminated absolutely, and this year's World Day Against Child Labour is a prompt reminder to us all, to aggressively work and engage collaboratively to end child labour now."

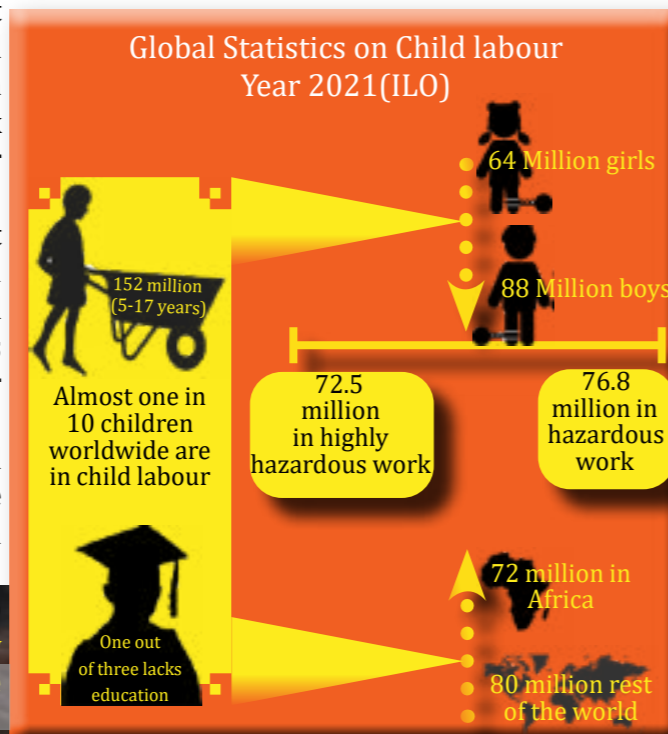
He added: "This call is firmly in support of Agenda 2030 as it envisions a world which invests in its children and in which every child grows up free from violence and exploitation" as well as the determined goal to end child labour in all its forms."

"We must tackle the root causes of child labour by implementing the objectives of the NPA until the last child in Ghana is freed from child labour."

To this end, the Commission commits to supporting the government in this journey by drawing the attention of all stakeholders to some critical issues in this conundrum.

World Day Against Child Labour was established in 2002 by the International Labour Organization to raise awareness on preventing Child Labour.

Ghana has ratified the ILO Convention. An extensive legal and regulatory framework has been put in place to secure the rights of children. The measures aim to strengthen coordination, to reduce the worst forms of child labour to 10 per cent by end of 2021 in cocoa, mining and fishing sectors.



Children engaging in labour. Photo: CHRAJ

# NHRC-Nigeria supports conventions on rights of older persons, leads advocacy



NHRC of Nigeria delegation meets Minister of Humanitarian Affairs, Sadiya Umar Farouq for an advocacy mission. Photo: NHRC.

The National Human Rights Commission of Nigeria (NHRC) has restated the need to put in place a convention on the rights of older persons, saying it is imperative to prioritise the protection of the rights of this group, which has been neglected for years.

Executive Secretary of the Commission, Tony Ojukwu Esq., stated this in Abuja during an advocacy visit to the Minister of Humanitarian Affairs, Disaster Management and Social Development, Sadiya Umar Farouq.

"Older persons constitute about 14 million of Nigeria's population and over one billion in the world which understandably cannot be ignored," Ojukwu said.

Buttressing why the rights of older persons deserve national, regional and international attention, the Executive Secretary, who was in the company of a delegation from the Commission, said findings

indicate that older persons face peculiar challenges around economic, health, social protection with human rights implications.

Ojukwu lauded the giant strides Nigeria has made in the promotion and protection of the human rights of older persons through the minister's efforts such as the adoption of the National Policy on Ageing and the National Senior Citizens Centre Act, 2017 and the recent constitution of its board.

"Nigeria's statement at the just concluded 11<sup>th</sup> session of the OEWGA by the Hon. Farouq further affirms its support and commitment to the activities that would strengthen the protection of the rights of older persons and the realization of an internationally binding instrument, which cannot go unnoticed", the Executive Secretary added.

He observed that Nigeria's statement, which

was conveyed at the 11<sup>th</sup> session by the Minister unequivocally supported the drafting of the main elements of the binding instruments of the UN Convention on the Rights of Older Persons.

The NHRC scribe said that when the International Convention seeking the protection of the rights of older persons is realized, it will trigger global partnership opportunities for funding, sharing of good practices in policy and strategic planning.

Besides, he said that when the proposed Convention becomes a reality, opportunities for global and regional capacity enhancement and sharing of tools for data production and system management will be precipitated to the overall advantage of the older persons and by extension the world population.

Earlier in her response, the Hon. Minister stated that the mandate of her Ministry and that of the NHRC are related, saying that humanitarian protection which is one of the core mandate the Ministry, entails human rights protection, particularly the rights of the vulnerable group including older persons, persons with disabilities, IDPs, migrants, among others.

She assured the Executive Secretary of her Ministry's commitment towards a robust working relationship with the Commission and Civil Society Organisations (CSOs) in order to enhance the human rights and humanitarian condition of Nigerians, especially the vulnerable group.

## Two members of NANHRI attain 'A' status accreditation



Commissioners of the CNIDH- Burundi in a group photo outside the headquarters in Bujumbura, Burundi. Photo: CNIDH.

Two African NHRIs have received the 'A' status accreditation following the technical support offered before and during the GANHRI Subcommittee on Accreditation Session of June 2021.

The *Commission Nationale Indépendante des Droits de L'homme du Burundi* and the National Human Rights Commission of the Republic of Mauritius were reaccredited with 'A' status following a rigorous process of evaluation of submitted documents to the SCA ahead of the session. The documents, which

were submitted by the NHRIs and NANHRI, highlighted how the NHRIs have been operating as per the Paris Principles.

With the re-accreditation of the two NHRIs, the number of the members of the Network of African NHRIs operating in full compliance with the Paris Principles is 24.

## Rwanda: Business practitioners and trade union trained on BHR



A BHR training of the various human rights actors organised by the NCHR-Rwanda in Kigali. Photo: NCHR-Rwanda

From 22 to 25 June 2021, the National Commission for human Rights (NCHR), in collaboration with the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR-Rwanda) and the Ministry of Commerce, organized a training for a working group composed of managers and legal experts selected by the NCHR from different businesses such as banks, hotels, mining, transport, and trade unions to strengthen their capacities in business and human rights (BHR).

The participants benefited from the expertise of the colleagues from the BHR Section at OHCHR Headquarters and OHCHR Regional East African Office in Addis Ababa.

The main objective was to increase capacities of selected managers and legal experts and representatives from trade unions selected by the NCHR and the Ministry of Trade and Industry (MINICOM) from different businesses for addressing human rights violations by transnational corporations and the local sectors.

The specific objectives were to strengthen the capacity of practitioners in business to promote respect for human rights, improve knowledge and competency of practitioners in business

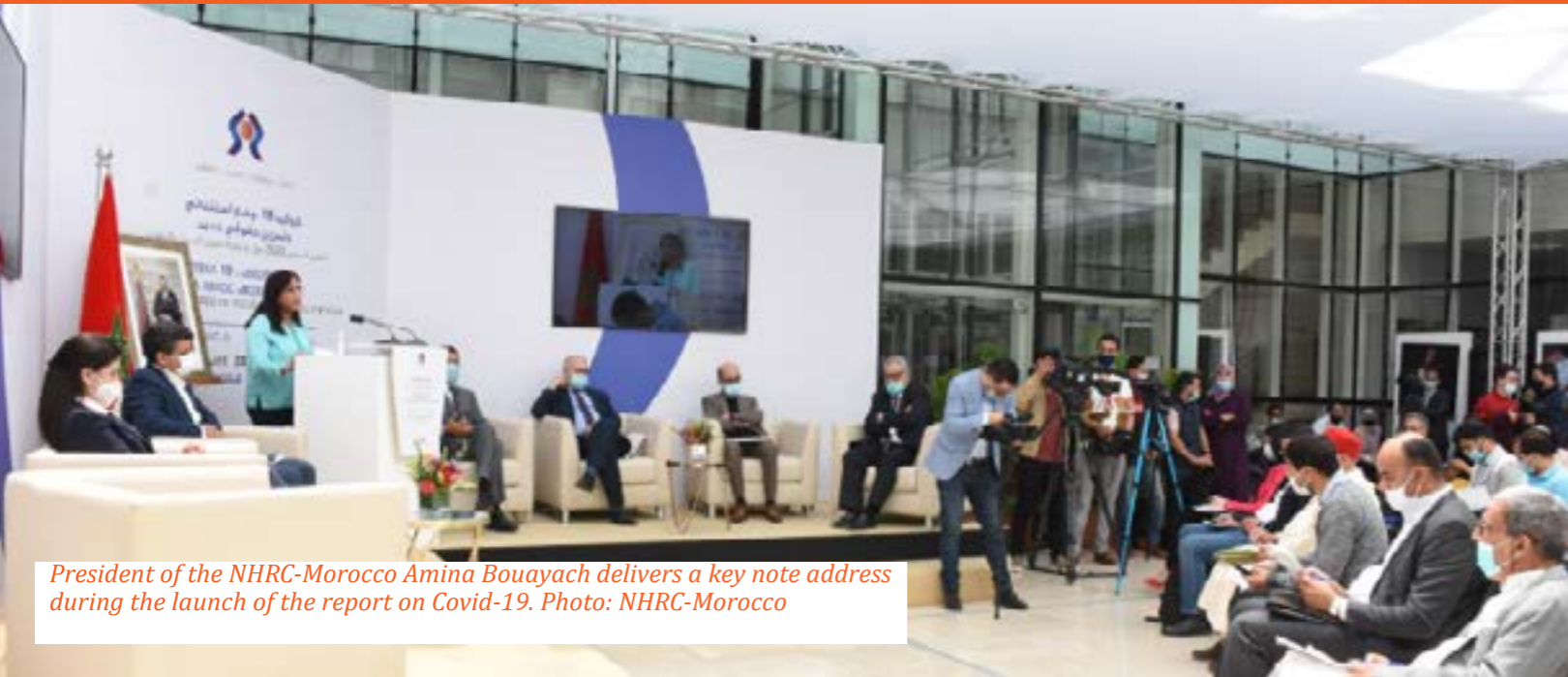
to perform their responsibilities related to BHR, respect and to improve knowledge of members of transnational corporations and national enterprises on guiding principles in BHR for a better protection of rights.

The capacity of the participants was strengthened as well as knowledge and skills on human rights indicators in business were increased.

The topics for discussion included international frameworks on BHR, BHR standards, international human rights treaties on business and human rights; business impacts on human rights (cases from Rwanda and elsewhere in agriculture, tourism, ICT) were used. Participants also learnt about the UN Guiding Principles on BHR -the three pillars framework; State duty to protect; Corporate responsibility to respect and Access to remedy.

The workshop was in two phases of two days each with 35 participants each one. Given the current Covid-19 pandemic preventive measures, most of sessions were conducted virtually.

## Morocco: NHRC- releases annual report on human rights situation



President of the NHRC-Morocco Amina Bouayach delivers a key note address during the launch of the report on Covid-19. Photo: NHRC-Morocco

On May 6, 2021, the National Human Rights Council of Morocco (NHRC) released its annual report<sup>1</sup> for 2020 under the theme “Covid-19: exceptional situation and new human rights challenge”.

It also provides an objective assessment and comprehensive analysis of the situation of human rights in Morocco during the Covid-19. It contains six focus areas:

1) Legal framework of the health emergency situation of the Covid-19 pandemic;

2) Impacts of Covid-19 pandemic on human rights situation;

3) Promotion of human rights;

4) Cooperation with national authorities and other stakeholders;

5) Relations of cooperation and solidarity with international mechanisms;

6) Follow up on the implementation of the recommendations of the Equity and Reconciliation Commission.

The document also contains reports of three national mechanisms whose mandate is fulfilled by the NHRC. These are the National Preventive Mechanism against Torture, Disability Rights Monitoring Mechanism and Child Redress Mechanism.

Further, it provides thematic and general recommendations in advancing the human rights situation in laws, policies and practice.

<sup>1</sup> <https://www.cndh.org.ma/fr/rapports-annuels/rapport-annuel-sur-letat-des-droits-de-lhomme-au-maroc-au-titre-de-lannee-2020>

## NANHRI Working Group on Migration meets ahead of GCM Review

The NANHRI Working Group on Migration led by the Chairperson Amina Bouayach, who is also the president of the National Human Rights Council of Morocco (NHRC), on April 29, 2021 discussed a proposed consultation to be held on the margins of the Regional Review on the Implementation of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration (GCM).

This meeting also addressed opportunities of cooperation with the newly-established African Migration Observatory. The meeting brought together members of NANHRI Working Group on Migration (the NHRIs of Morocco, Zimbabwe, Kenya, Niger and the Democratic Republic of Congo), as well as experts from UNECA and the Moroccan Ministry of Foreign Affairs, African Cooperation and Moroccan Expatriates.

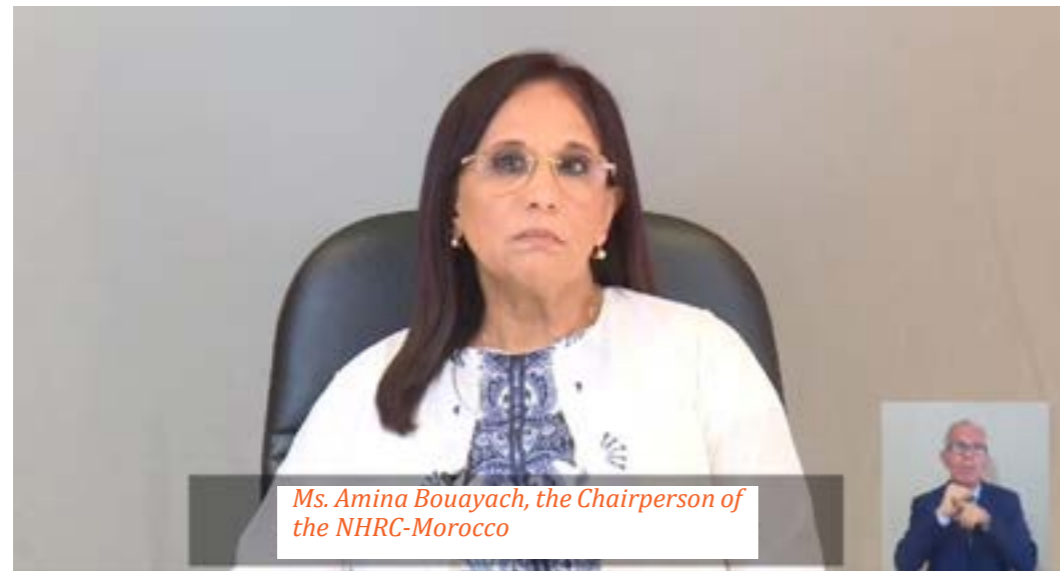
Participants in the meeting reaffirmed the proposal to hold a consultation between African NHRIs on their participation in Africa’s upcoming conference on GCM, expected to be held in Morocco in August 2021. The consultations aim at providing an opportunity to review the progress made in the implementation of the 23 GCM objectives, identify key challenges, examine regional priorities, and potential fields of continental cooperation, especially the drafting of the key conclusions and recommendations to the report on migration in Africa.

## NHRC leads exchange of good practices with African NHRIs

The National Human Rights Council of Morocco (NHRC), in its capacity as National Preventive Mechanism against Torture, participated in a virtual training on the implementation of the mandate for the Human Rights Commission of Cameroon on May 25-27, 2021. This session was organized in collaboration with NANHRI, International Organization of the Francophonie (OIF), the UN Office High Commissioner of Human Rights, and the Francophone Association of National Human Rights Institutions (AFCNDH).

The NHRC-National Preventive Mechanism aimed at exchanging good practices and lessons from the exercise of its mandate in accordance with Paris Principles and the Optional Protocol to the Convention on the Prevention of Torture. The NHRC-NPM made a presentation on the implementation of its mandate on protection and prevention. The focus was mainly on the handling of complaints, techniques of data collection, investigation and mediation.

## NHRC-Morocco participates in 47<sup>th</sup> Session of the UN-HRC



The NHRC also on May 20, 2021 held a virtual meeting with Conseil National des Droits de l'Homme du Côte d'Ivoire. The meeting focused on the experience of NHRC of Morocco in engaging citizenship and human rights clubs in schools as well as on elaboration and dissemination of guides on reinforcing the human rights culture.

The National Human Rights Council (NHRC) took part in the 47<sup>th</sup> Session of the United Nations Human Rights Council virtually. In the interactive dialogue with Ms. Michelle Bachelet, United Nations High Commissioner for Human Rights, on States' responses to Covid-19, Ms. Amina Bouayach, NHRC-Morocco President, highlighted the conclusions of the institution's annual report.

She underlined that the online space has become an emerging environment for rights and

freedoms and that the rights to education and health are not only fundamental, but also pillars to devise collective and societal solutions. While commending Morocco's approach to free vaccination of citizens and non-citizens, the HRC raised concerns with the weak international solidarity in this respect.

In another interactive dialogue with the United Nations special rapporteur on violence against women, its causes and consequences, Ms. Amina El Messaoudi, NHRC member, highlighted the legislative and institutional advances ensuring better protection of women's rights against all forms of violence, including rape. Despite these advances, she said, the NHRC considers that some laws be amended, to address marital rape to perpetrators accountable.

# Bienvenue à l'Édition Française



## Le Message du Directeur Exécutif

Suite au déploiement du vaccin Covid-19 à travers le monde et en Afrique, les Etats et autres acteurs se sont engagés dans l'élaboration ou la mise en œuvre de plans de rétablissement post-Covid-19. Tandis que certains États s'efforcent d'obtenir de meilleurs prix pour les vaccins, d'autres négocient des brevets et d'autres conditions nécessaires à la mise en place d'une production locale de ces vaccins vitaux afin de permettre un accès massif et continu. Cette démarche vise à assurer un retour à la normale.

Alors que les États considèrent les plans de relance comme des stratégies de reconstruction des économies fermées, une approche fondée sur les droits de l'homme (AFDH) est cruciale pour assurer la pérennité de ces initiatives au-delà de la pandémie.

L'approche fondée sur les droits de l'homme était un élément fondamental de la réponse à la crise sanitaire lorsque la pandémie a frappé. Les INDH et les autres acteurs des droits de l'homme ont été laissés de côté et le résultat a été des violations massives, qui n'ont pas été surveillées. Pour cette raison, les recours aux victimes et l'obligation de rendre des comptes aux agents de sécurité et autres contrevenants seront un mirage, même pour les INDH, qui sont des organismes publics mais autonomes chargés de protéger les droits de l'homme.

Les États ne sont peut-être pas prêts à accueillir les INDH à la table des réunions de planification. Mais les INDH ont la responsabilité de faire pression pour leur inclusion en démontrant la valeur ajoutée qu'elles apportent au discours sur le relèvement.

Certaines de ces contributions comprennent des conseils, un suivi et des rapports, ainsi que la mesure de l'impact par rapport à l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.



Le suivi efficace des plans de relance nécessite une implication de la conceptualisation, à partir de laquelle les cadres sont mis en place.

La fonction de surveillance et de rapport des INDH sur le développement durable a été soulignée dans la Déclaration de Mérida de 2015<sup>1</sup> des INDH lors de la 12<sup>ème</sup> Conférence triennale de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et réaffirmée dans la Déclaration de Kigali<sup>2</sup> du Réseau des INDH africaines adoptée après la 11<sup>ème</sup> Conférence biennale. Au-delà du suivi et des rapports aux mécanismes nationaux, régionaux et internationaux, la mise en œuvre des recommandations issues des conclusions fait également partie des responsabilités des INDH.

C'est pourquoi, le Réseau des INDH africaines organise la 13<sup>e</sup> conférence biennale, qui se tiendra au quatrième trimestre de cette année. La conférence analysera l'impact de Covid-19 et les contributions des INDH aux plans de redressement pendant et après la pandémie. La Déclaration de Harare et le Plan d'action du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme s'en inspireront.

En outre, avec l'adoption du nouveau plan stratégique du RINADH pour la période 2021-2025, le Secrétariat

<sup>1</sup> <https://www.forum-asia.org/uploads/wp/2017/01/Merida-Declaration-FINAL.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.RINADH.org/download/RINADH-kigali-declaration-and-plan-of-action-on-agenda-2030-and-agenda-2063-the-role-of-national-human-rights-institutions/>

s'efforcera de renforcer la capacité des INDH, non seulement en s'attaquant aux problèmes émergents liés à la pandémie, mais aussi aux problèmes traditionnels de droits de l'homme qui menacent toujours la pleine jouissance des droits des citoyens africains.

C'est pourquoi le Réseau des INDH africaines s'efforce également de maintenir la conversation sur d'autres questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme, aux droits des femmes, à faire taire les armes, entre autres. L'une de ces plateformes est le Forum politique annuel co-organisé par le RINADH et la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires. Le cinquième Forum de dialogue politique, prévu pour septembre 2021, sera l'occasion pour les INDH de discuter et de développer un plan d'action sur ce thème : Le rôle des INDH africaines dans la promotion des arts, de la culture et du patrimoine comme catalyseurs de la transformation socio-économique.

À cette fin, le Réseau des INDH africaines continuera à saisir les opportunités pour soutenir les INDH dans leur contribution collective à l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Afrique.

M. Gilbert Sebihogo

Directeur exécutif

## Coopération/droits humains: Les INDH du Burkina Faso et du Mali à l'école de la CNDH Niger



Les INDH du Burkina Faso et du Mali à l'école de la CNDH Niger. Photo: CNDH- Niger

Par Tikiré Ibrahim

Dans le cadre de la coopération entre les Institutions Nationales des Droits Humains (INDH), deux délégations des Commissions Nationales des Droits Humains du Burkina- Faso et du Mali ont récemment séjourné dans notre pays pour un voyage d'études auprès de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) du Niger. A travers la tenue de ces voyages au profit des membres et personnel de la CNDH du Burkina Faso et du Mali, il s'est agi pour eux de s'imprégner des bonnes pratiques de la CNDH du Niger accréditée au statut 'A' depuis mars 2017 par

l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI), un rang très convoité par chaque INDH.

C'est d'abord une délégation de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) du Burkina Faso qui a séjourné à Niamey du 31 mai au 4 juin 2021, puis celle de la CNDH du Mali du 22 au 26 juin 2021.

Pendant leur séjour en terre nigérienne, plusieurs séances de travail ont eu lieu et des visites de terrain. Au cours des échanges, l'équipe dirigeante de l'Institution dirigée par



La direction des INDH s'adressant à la presse: Photo: CNDH-Niger

le Professeur Emérite Khalid Ikhiri a partagé ses expériences notamment les informations relatives au processus d'accréditation au statut 'A' de la CNDH-Niger, le suivi rigoureux du monitoring sur la situation des droits de l'homme en général et dans un contexte d'insécurité en particulier, les différentes étapes pour l'élaboration d'un rapport sur les Droits Humains, la mise en place d'un dispositif en cas de mission d'investigations et de vérification de faits, les formes de collaboration qu'entretient la CNDH-Niger avec certains acteurs étatiques, la société civile dans le cadre de ses missions de promotion et de protection des Droits Humains.

Par ailleurs, l'expérience de la CNDH du Niger en matière de création d'antennes régionales a également retenu l'attention des membres des INDH du Burkina-Faso et du Mali car cela permet de rapprocher l'institution des populations. Au sortir des rencontres et des visites de terrain, les membres de la CNDH du Burkina Faso et du Mali sont sortis très outillés des bonnes pratiques de la CNDH Niger, devenue une référence en Afrique de l'Ouest

depuis l'arrivée du Professeur Khalid IKHIRI à la présidence.

Notons que la délégation de la CNDH du Burkina-Faso conduite par la Rapporteuse Générale Mme Antoinette Savadogo est composée des commissaires aux droits humains Traoré Wamarou, Pale Augustin et du Secrétaire Général Sougué Somitié. Quant à celle du Mali, elle est composée de Dr Djibril COULIBALY, Commissaire, Chef de la Délégation, Me Fatimata DEMBELE, Commissaire et Dr. Zoumana DIARRA, Secrétaire Général.

« C'est donc des INDH suffisamment renforcées pour affronter l'examen à l'accréditation au statut A » a conclu le Président Kahlid IKHIRI, président de la CNDH du Niger et Président en exercice de l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits Humains (AFCNDH) au terme de ces deux voyages d'études des INDH du Burkina Faso et Mali auprès de leur homologue du Niger.

## 3ème cycle de l'EPU : la CNDH du Togo renforce ses capacités en vue de l'élaboration de son rapport complémentaire



3e cycle de l'EPU Photo: CNDH.

Par Innocent POPOLE

Dans le cadre du prochain passage du Togo au titre du 3e cycle de l'Examen périodique universel (EPU), la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé le mardi 18 mai 2021 à l'hôtel Concorde à Lomé, avec l'appui technique et financier de l'ONG internationale Universal Periodic Review (UPR Info) basée à Genève, un atelier de renforcement de capacités de ses membres et de son personnel sur « le mécanisme de l'EPU et sa complémentarité avec

les autres mécanismes internationaux de protection des droits humains».

La rencontre a été présidée par le Président de la Commission, Madame Nakpa POLO.

La présentation du rapport national en janvier 2022 au titre du 3e cycle de l'EPU revêt une importance capitale et nécessite l'implication de divers acteurs dont les Institutions nationales des droits homme, les organisations de la société civile et autres parties prenantes qui doivent y participer activement en fournissant des informations crédibles au Groupe de travail.

C'est dans cette perspective que cette rencontre a été organisée pour renforcer les connaissances des membres et du personnel de la CNDH sur l'EPU et sa complémentarité avec les autres mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme. Elle vise également à outiller les participants sur l'élaboration du rapport complémentaire que la Commission doit soumettre au plus tard le 14 juillet 2021 au Conseil des droits de l'homme à travers le secrétariat du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH).

Intervenant par visio-conférence, la Directrice Exécutive de UPR Info, Madame Mona M'BIKAY a d'abord salué le rôle crucial que joue la CNDH dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Togo avant de rappeler l'importance du rapport complémentaire de la Commission dans le processus d'examen du rapport national.

En ouvrant les travaux, le Président de la CNDH, Madame Nakpa POLO a remercié l'UPR Info pour son appui technique et financier et salué le partenariat naissant entre les deux structures. Pour Madame POLO, le 3ème cycle représente une étape essentielle pour la crédibilité et la pérennisation du mécanisme de l'EPU. Selon elle, « Toutes les parties prenantes, en premier lieu les Etats, doivent démontrer que ce 3ème cycle est capable d'atteindre de manière progressive l'objectif ultime assigné à cet exercice, à savoir l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Il faut pour cela, que les gouvernements mettent en œuvre les recommandations issues de ce mécanisme, améliorent l'évaluation des mesures prises, identifient les obstacles et les surmontent grâce à la coopération internationale et à une collaboration de tous les acteurs concernés au

niveau national ».

Elle a invité les participants à bien suivre les travaux afin de permettre à la CNDH de soumettre un rapport de qualité dans les délais requis.

L'EPU est un mécanisme central du conseil des droits de l'homme, institué par la Résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il s'agit d'un examen par les pairs qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme sur la base d'un traitement égal et d'un processus transparent, inclusif et participatif. En se fondant sur la nature indivisible des droits de l'homme, le mécanisme de l'EPU offre un rééquilibrage longtemps recherché entre les droits civils et politiques d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. De plus, de par son caractère cyclique, il encourage les gouvernements à faire des progrès d'un examen à un autre.

Il est à rappeler qu'à l'issue du 2ème cycle de l'EPU, 195 recommandations ont été formulées par les Etats membres et observateurs, 167 recommandations ont été acceptées et 28 recommandations ont été notées par le Togo.

Le 3e cycle qui se déroulera en janvier-février 2022 au cours de la 40ème session du groupe de travail de l'EPU, sera donc le bilan de la mise en œuvre des recommandations durant les cinq (05) ans écoulés. Le rapport national devra être soumis au plus tard le 11 octobre 2021.

## Lutte contre la déforestation : La CNDH met en terre des plants à la Direction générale de la gendarmerie nationale



Lutte contre la déforestation. Photo: CNDH.

Par Innocent POPOLE

Le droit à un environnement sain est un droit de l'homme. Dans cette logique, la protection de l'environnement fait partie des missions de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo qui a procédé le 1<sup>er</sup> juin 2021, à la mise en terre de plants sur le site de la Direction générale de la gendarmerie nationale à Agoè-Nyivé. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la journée nationale de l'arbre célébrée le 1<sup>er</sup> juin de chaque année. La cérémonie co-présidée par le Président de la CNDH, Madame Nakpa POLO et le Directeur général de la gendarmerie nationale, Colonel MASSINA Yotrofei, en présence

des Officiers de la gendarmerie, des commissaires et membres du personnel de la CNDH.

Au total 200 plants, soit 100 Khaya Senegalensis et 100 eucalyptus ont été mis en terre par la CNDH dans l'enceinte de la Direction générale de la gendarmerie nationale, ce jour du 1<sup>er</sup> juin 2021 qui marque la journée nationale de l'arbre instituée en 1977.

Cette action de la Commission s'inscrit dans la droite ligne de la campagne de reboisement massif lancée par le gouvernement pour planter un milliard d'arbres d'ici à 2030.

Le Président de la CNDH, Madame Nakpa POLO et le Directeur général de la gendarmerie nationale, Colonel MASSINA Yotrofei, se sont félicités des relations de collaboration qui caractérisent les deux structures. Ils ont insisté sur l'entretien à apporter à ces jeunes plants afin qu'ils grandissent et profitent à l'humanité toute entière.

La journée nationale de l'arbre est placée cette année sous le thème : « La restauration des forêts : une voie pour la reprise et le bien-être ». Elle s'insère bien dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

En effet, la déforestation se fait de nos jours à un rythme très inquiétant. Ce phénomène, à plus ou moins longue échéance, privera la planète terre de ce précieux patrimoine naturel qu'est l'écosystème, avec à la clé le risque évident d'une désertification de notre planète.

C'est la raison pour laquelle les Nations Unies ont lancé un appel à tous les pays du monde à

s'unir pour protéger et restaurer les écosystèmes dans l'intérêt de la nature et des êtres humains. La Décennie vise à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à les restaurer afin d'atteindre les objectifs mondiaux. Ce n'est qu'avec des écosystèmes sains que l'humanité pourra améliorer les conditions de vie des populations, lutter contre les changements climatiques et mettre fin à la perte de biodiversité.

Signalons qu'au Togo, la date du 1<sup>er</sup> juin a une résonance forestière particulière dans l'esprit de tous les togolais et la tradition veut qu'à cette date, chaque citoyen mette en terre au moins un plant.

Pour cette 44<sup>e</sup> édition de la journée de l'arbre célébrée depuis 1977, le gouvernement engagé à reconquérir le tissu végétal perdu et à faire du Togo un pays vert, a apporté des innovations à la journée. La campagne de reboisement est organisée en deux étapes complémentaires nécessitant la mobilisation de 10 millions de plants. La 1<sup>ère</sup> étape est le lancement le 1<sup>er</sup> juin avec la mise en terre de 300 mille plants. La 2<sup>e</sup> étape consiste en des opérations dès le mois de juin jusqu'à la fin de la saison des pluies, soit en septembre 2021.

## Prévention de la torture : la CNDH visite les lieux de privation de liberté

Par Innocent POPOLE

Dans le cadre de sa mission de prévention de la torture et autres formes de mauvais traitements, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo a organisé du 02 au 08 mai 2021, une tournée de visite des lieux de privation de liberté. Pour cette première phase, la tournée de visite a conduit les équipes du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) dans les prisons civiles, brigades de gendarmerie, commissariats de police, hôpital psychiatrique, lieux de rétention à l'aéroport et aux frontières des régions des Plateaux et Maritime. L'équipe conduite par le Président de la CNDH, Madame Nakpa POLO, était dans les Plateaux-Ouest. Les visites des lieux de privation



Prévention de la torture. Photo: CNDH.

de liberté représentent la composante centrale de tout système préventif. Depuis l'adoption de la loi organique n°2018-006 du 20 juin 2018 relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la CNDH, le Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) est arrimé à la Commission. Ainsi, conformément à l'article 6 de cette loi organique, la Commission a pour mission de prévenir la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment dans les lieux de privation de liberté ou tout autre lieu qu'elle aura identifié. Elle est habilitée à faire des visites régulières et inopinées dans tous les lieux de privation de liberté du pays.

C'est donc en exécution de cette mission que la CNDH a organisé cette tournée non seulement pour faire le suivi des visites antérieures, mais aussi pour vérifier les conditions de détention des personnes privées de liberté.

Cette tournée a conduit les équipes de la Commission dans les prisons civiles, brigades de gendarmerie, commissariats de police, hôpital psychiatrique, lieux de rétention à l'aéroport et aux frontières, des régions des Plateaux et Maritime.

L'objectif visé est de prévenir la torture et autres formes de traitements cruels inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté au Togo.

A l'issue de ces visites, des recommandations seront formulées à l'endroit des responsables des lieux visités, pour une amélioration des conditions de travail du personnel et des conditions de vie et de détention des personnes privées de liberté.

Rappelons que depuis la mise en place du MNP en 2019, la Commission a procédé à la visite des treize (13) prisons civiles du pays et quarante-trois (43) commissariats de police et brigades de gendarmerie.

Pour l'année 2021, elle compte poursuivre ces visites. La seconde phase de cette grande tournée conduira dans les jours à venir les équipes du MNP dans la partie septentrionale du pays.

## Togo: Prévention de la torture : les lieux de privation de liberté dans le septentrion visités par la CNDH



Prévention de la torture \_les lieux de privation de liberté dans le septentrion visités par la CNDH. Photo: CNDH.

Par Innocent POPOLE

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo a entamé la 2e phase de son projet de visite des lieux de privation de liberté en 2021. Cette dernière phase a conduit du 06 au 11 juin 2021 les équipes du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) dans la partie septentrionale du pays, notamment dans les régions centrale, de la Kara et des savanes avec des visites des commissariats de police, des brigades de gendarmerie, des prisons civiles et des postes de police aux frontières. L'équipe dirigée par le Président de la CNDH, Madame Nakpa POLO était dans la région des savanes.

La 2e phase de la tournée de visite des équipes du MNP dans le nord du pays les a conduites dans les régions centrale, de la Kara et des savanes où commissariats de police, brigades de gendarmerie, prisons civiles et postes de police aux frontières ont été visités. Au total, 29 lieux ont été visités, soit de 02 prisons civiles, 15 brigades de gendarmerie, 09 commissariats de police, 02 postes de police aux frontières et 01 centre psychiatrique.

L'objectif de ces visites est de prévenir la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté au Togo. En effet, il est reconnu que la torture et les mauvais traitements sont souvent infligés aux personnes privées de liberté dans des lieux de détention où aucune forme de surveillance publique n'est possible. Dans un tel contexte, les auteurs de ces actes peuvent agir en toute impunité.

La CNDH qui fait office de MNP depuis la promulgation de la loi organique n°2018-006 du 20 juin 2018, entend jouer pleinement sa partition en effectuant des visites régulières et inopinées des lieux de privation de liberté sur toute l'étendue du territoire national, conformément à l'article 6 de la loi.

Ce contrôle des conditions de détention et de traitement des personnes privées de liberté constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévenir la torture et les mauvais traitements.

A l'issue de ces visites, des recommandations seront formulées à l'endroit des autorités compétentes pour une amélioration des conditions de travail du personnel et des conditions de vie et de détention des personnes privées de liberté.

## Actes d'état civil : un échange avec les élus locaux

Innocent POPOLE

Dans le cadre de sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé du 24 mai au 02 juin 2021, avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une tournée nationale de sensibilisation et d'échange avec les élus locaux sur « les conséquences de l'irrégularité des actes d'état civil sur la jouissance des droits de l'homme ». Cette tournée qui a été conduite par le Président de la Commission, Madame Nakpa POLO dans les chefs-lieux des régions des savanes, de la Kara, des plateaux, et dans les régions centrale et maritime, a pour objectif de contribuer à l'amélioration du système d'enregistrement des actes d'état civil dans notre pays.

Les actes d'état civil ont une importance capitale dans la vie de tout individu. Ils matérialisent les événements importants tels que : la naissance, le mariage et le décès. Ils sont des outils essentiels

pour tout être humain dans la jouissance de ses droits, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels.

Malheureusement dans notre pays, plusieurs facteurs tels que l'ignorance d'une grande partie de la population, l'insuffisance ou l'éloignement des centres d'état civil, l'indélicatesse de certains officiers et agents d'état civil ont favorisé l'établissement de beaucoup d'actes d'état civil irréguliers. Aujourd'hui, plusieurs demandes de certificat de nationalité et de passeport sont bloquées au service contentieux de la direction des nationalités et de la direction générale de la documentation nationale.

C'est pour corriger ces anomalies que la CNDH a entrepris cette tournée nationale pour échanger avec les élus locaux, notamment les maires et les conseillers municipaux sur « Les conséquences de l'irrégularité des actes d'état civil sur la jouissance des droits de l'homme ».

Que ce soit à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé



Actes d'état civil \_ la CNDH engage les élus locaux dans l'amélioration du système d'enregistrement des actes. Photo: CNDH.

ou Lomé, les préfets des différentes localités visitées ont salué cette initiative de la CNDH dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du système d'enregistrement des actes d'état civil dans notre pays.

A l'ouverture des travaux, le Président de la CNDH, Madame Nakpa POLO a tenu à souligner l'importance des actes d'état civil dans la vie de tout être humain. Prenant l'exemple de l'acte de naissance, le Président de la CNDH a indiqué que ce document identifie l'enfant par son nom légal, établit sa citoyenneté et sa filiation, c'est-à-dire son appartenance à sa famille. C'est une sorte de « carte de membre » de la société, a-t-elle dit. Il conditionne l'établissement du certificat de nationalité, de la carte d'identité, du passeport et autres pièces d'identité, consacrant ainsi le droit à l'identité préalable à la jouissance de tous les autres droits, y compris les droits à l'éducation, aux soins de santé, à la participation, à la protection, etc.

Après avoir relevé les différents textes nationaux et internationaux qui consacrent l'enregistrement des naissances, Madame POLO a rappelé les conséquences du non enregistrement de l'enfant tout comme la délivrance d'actes irréguliers : « Un enfant non enregistré sera une marchandise plus attirante pour un trafiquant d'enfants ; il n'aura même pas la protection minimale conférée par un certificat de naissance contre le mariage précoce, le travail des enfants, l'enrôlement dans les groupes armés. Plus tard, il lui sera impossible d'obtenir un passeport, de solliciter un emploi reconnu,

d'ouvrir un compte en banque, de contracter un mariage légal, de se présenter à des élections, ou de voter. L'"invisibilité" des enfants non enregistrés fait que la discrimination, l'abandon et les abus dont ils sont victimes auront plus de chance de passer inaperçus ».

Au cours de ces rencontres, les participants ont eu droit à plusieurs communications portant sur différents sous-thèmes dont :

- « le mariage dans le droit togolais : les conséquences des irrégularités sur la jouissance des droits de l'homme » et;
- « l'enregistrement des naissances et des décès : les conséquences des irrégularités sur la jouissance des droits de l'homme ».

Ces thématiques ont été développées respectivement par Mme ATITSO Afi, Présidente de la sous-commission Promotion et protection des droits de l'homme à la CNDH et Mme KPATCHA TCHAMDJA Kobauyah, Directrice du sceau, de la nationalité et de l'identité civile.

La formation a également bénéficié de l'appui technique de la direction générale de la documentation nationale (DGDN) représentée par le Commissaire Principal Yawovi AKAKPOVI, Directeur des passeports et des cartes nationales d'identité.

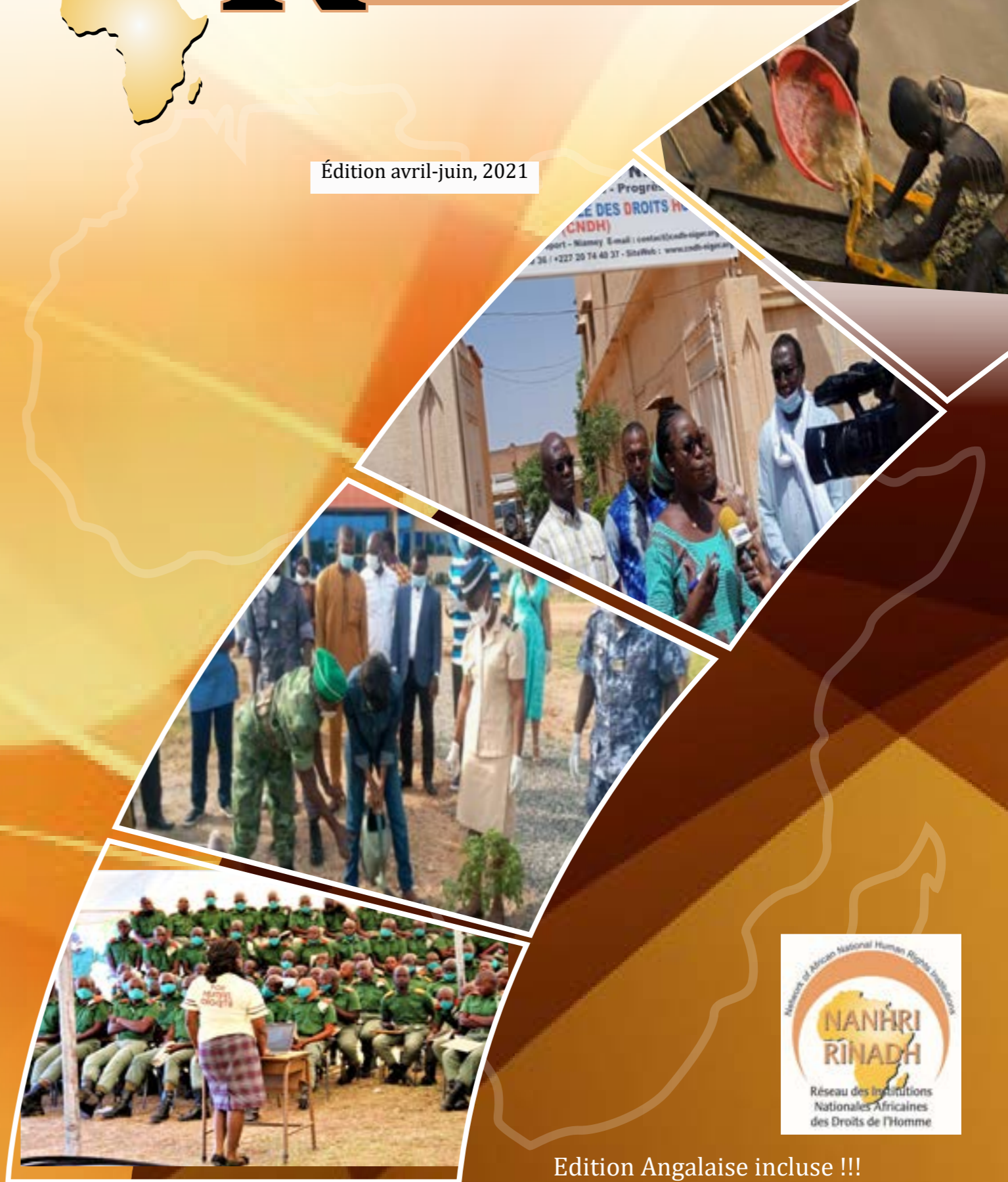
Rappelons que cette tournée nationale a été financée par le PNUD.

# Le Réseau

Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme



Édition avril-juin, 2021



Edition Anglaise incluse !!!